



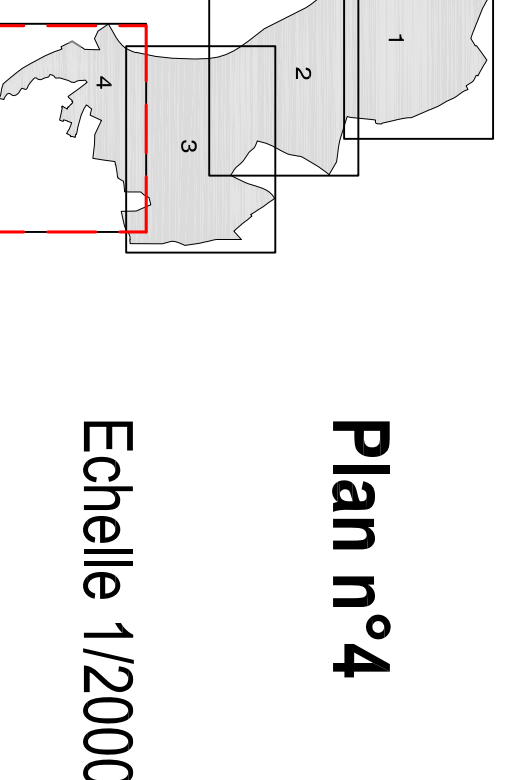
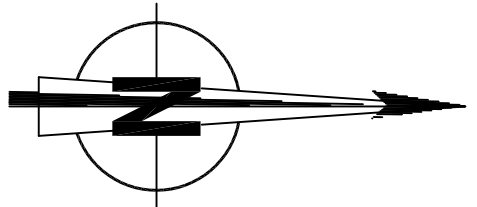












ZONES ET SECTEURS

- UC

ZONE UC - zone urbaine mixte correspondant au centre-ville historique
- UA1

secteur urbain mixte correspondant à l'extension du centre urbain
- UA2

secteur urbain mixte correspondant à la ZAC Mairie du centre-ville
- UA3

secteur urbain mixte correspondant à la ZAC Mairie du centre-ville (projet canot)
- UB

ZONE UB - zone urbaine mixte sans ses fonctions et sa morphologie
- UB1

secteur urbain mixte correspondant au quartier d'habitat collectif
- UB2

secteur urbain mixte de projets dans le quartier d'habitat collectif
- UB3

secteur urbain mixte correspondant à la restauration de la façade RIV6
- UB32

secteur urbain mixte du Val Pompadour
- UC1

ZONE UC - zone urbaine mixte correspondant au tissu résidentiel de plateau
- UC2

secteur urbain mixte correspondant au tissu résidentiel du plateau
- UY

zone urbaine dédiée aux activités
- UY1

secteur de la zone UY dédié à l'activité ferroviaire
- A

zone agricole
- N

zone naturelle
- N1

secteur de la zone naturelle spécifique aux zones humides
- Ne

secteur naturel permettant l'urgence de projet à vocation d'équipements
- Nb

secteur naturel dédié aux berges de la Seine et de la Pyramide
- NJ

secteur naturel dédié aux jardins familiaux

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

- 1

Terrain à l'angle RIV4 et avenue de Valentin
- 2

Besace - Commune

PRÉSERVATION DE LA DIVERSITÉ COMMERCIALE

- Unité commerciale identifiée
- au lieu de l'angle L231 - L511 - L57 du Code de Villeneuve

PROTECTION DE LA TRAME VERTE

- Coeurs d'îlots répartis
- au lieu de l'angle L231 - L511 - L57 du Code de Villeneuve
- Parcels et squares répartis
- au lieu de l'angle L231 - L511 - L57 du Code de Villeneuve
- Terrains agricoles répartis
- au lieu de l'angle L231 - L511 - L57 du Code de Villeneuve
- Zones humides répartis
- au lieu de l'angle L231 - L511 - L57 du Code de Villeneuve

PROTECTION DU PATRIMOINE

- Ensemble urbain cohésif réparti
- au lieu de l'angle L231 - L511 - L57 du Code de Villeneuve
- ★

Éléments bâtis remarquables
- Polygones d'implantation

PÉRIMÈTRE DE DESSETE PAR LES TRANSPORTS EN COMMUN

- Périmètre de 500m autour des gares